

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2017

Objet : RD - Attribution des marchés de travaux pour la construction de la nouvelle piscine d'agglomération de Chambéry

- date de convocation le 03 novembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	Stéphane Bochet
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Jean-Luc Berthalay - de Sylvie Koska à Aloïs Chassot - de Pierre Perez à Jean-Claude Davoine

- conseillers excusés : 18

Josiane Beaud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Daniel Rochaix - Philippe Trepier - Alexandra Turnar

Bureau du 09 novembre 2017

délibération n° 204-17

objet **RD - Attribution des marchés de travaux pour la construction de la nouvelle piscine d'agglomération de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 18 mai 2017 a approuvé le lancement de la consultation pour les travaux de construction de la nouvelle piscine d'agglomération à Chambéry, sur la base d'un coût de travaux évalué à 14 998 000 € HT en phase APD.

Le Bureau a également approuvé l'allotissement du marché décomposé en 20 lots.

Avant le lancement de la consultation, les études plus fines de la phase PRO/DCE ont conduit à réévaluer le coût du projet à 15 427 000 € HT, en prenant en compte notamment des problématiques de pollution et de qualité des sols plus contraignantes que prévu.

Les réponses aux deux appels d'offres lancés en juin 2017 ont conduit la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2017 à déclarer infructueux les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 13, 14 et 19 des marchés formalisés, en raison des écarts constatés avec l'estimation de départ.

Les lots n° 15 « Sauna/Hammam » et 18 « Traitement d'air » ont été respectivement attribués par cette commission d'appel d'offres aux entreprises Aqua Real et Hervé Thermique.

Les marchés lancés selon une procédure adaptée (lots 6, 9, 10, 16, 17, 20) sont restés en cours de négociation.

Préalablement à la relance de la consultation des lots déclarés infructueux, il a été décidé d'optimiser les coûts du projet en supprimant l'option fond mobile (lot 12) et en adaptant certaines prestations sans dénaturer la qualité et la fonctionnalité du projet.

Au vu des résultats de la deuxième consultation, la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017 et du 8 novembre 2017 a attribué les marchés aux entreprises les mieux-disantes listées dans le tableau suivant :

Pour les marchés formalisés :

	MONTANT L'OFFRE	DE	ENTREPRISE
Lot 1 – terrassement / VRD	645 000,00 € HT		Eiffage/Gauthey
Lot 2 – gros œuvre/fondations spéciales	3 975 000,00 € HT		Eiffage
Lot 3 – charpente bois / façade ossature bois	844 115,00 € HT		Lifteam SAS
Lot 4 – couverture – étanchéité / revêtements de façade	1 633 541,89 € HT		Projisol
Lot 5 – menuiseries extérieures	640 000,00 € HT		Métallerie du Forez Blanchet
Lot 7 – traitement acoustique / menuiseries intérieures	557 628,00 € HT		Lifteam SAS
Lot 8 – doublage / cloisons / plafonds / peinture	335 361,48 € HT		Albert et Rattin
Lot 11 – bassin inox extérieur / couverture	1 010 988,00 € HT		Zeller France
Lot 13 – pentagliss	136 919,00 € HT		Futuraplay
Lot 14 – monte-charge	73 350,00 € HT		Thyssenkrupp
Lot 15 – sauna / hammam	44 975,00 € HT		Aqua Real
Lot 18 – traitement d'air	1 335 855,00 € HT		SAS Hervé Thermique
Lot 19 – traitement d'eau / spa / animations	1 522 000,00 € HT		SAS Hervé Thermique

Pour les marchés à procédure adaptée :

	MONTANT L'OFFRE	DE ENTREPRISE
Lot 6 – charpente métallique / serrurerie	376 391,00 € HT	Grange Mecano Soudure
Lot 9 – revêtements de sol / revêtements des bassins	980 000,00 € HT	Mignola
Lot 10 – équipements mobiliers / vestiaires	354 389,00 € HT	Navic
Lot 16 – électricité	598 654,00 € HT	Eltis
Lot 17 – plomberie – sanitaire	306 000,00 € HT	Aditec
Lot 20 – aménagement de surface / espace vert / mobilier	260 510,00 € HT	Espaces Verts Savoie Mont Blanc

Le coût total des travaux s'élève donc à 15 630 677,37 € HT pour la totalité des lots attribués.

Vu les statuts qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements culturels et sportifs,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision du Bureau n° 090-17 du 2 juin 2017 approuvant le lancement du marché de travaux pour la construction d'une piscine d'agglomération à Chambéry,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres en date des 7 septembre, 25 octobre et 8 novembre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les marchés de travaux pour la construction de la nouvelle piscine d'agglomération attribués aux entreprises les mieux-disantes,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 204-17

Objet de l'acte : RD - Attribution des marchés de travaux pour la construction de la nouvelle piscine d'agglomération de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 novembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171109-lmc1H20257H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20257H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2017